

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/
Couverture de couleur

Coloured pages/
Pages de couleur

Covers damaged/
Couverture endommagée

Pages damaged/
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient:

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title page of issue/
Page de titre de la livraison

Caption of issue/
Titre de départ de la livraison

Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments:
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

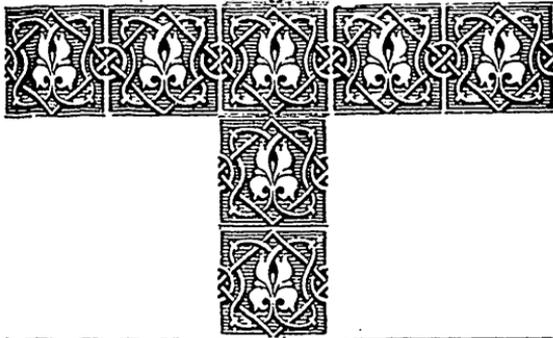
10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>									

Xème ANNÉE

No. 5.

1er MAI

1894



REVUE
DU
TIERS-ORDRE
ET DE LA
TERRE SAINTE

—❧—
BULLETIN MENSUEL

PUBLIÉ PAR LES
FRANCIŒCHINS
DE
L'OBSERVANCE
DE
MONTREAL

—❧—
AVEC L'APPROBATION DU
MINISTRE GÉNÉRAL
DE TOUT L'ORDRE DE
ST - FRANÇOIS
ET DE
L'AUTORITE DIOCESAINE.



Envoyez \$1.00

PRIX DE
L'ABONNEMENT ANNUEL

Au Gérant



Rue Saint Paul

279

M. M. G. CALARNEAU

Montr



SOMMAIRE.



Etude sur le Tiers-Ordre de S. François, p. 154. — Correspondance de Rome, p. 160. — Pieuse Union en l'honneur de S. Antoine de Padoue, p. 163. — Une guirlande franciscaine à l'Immaculée, p. 167. — Sixième centenaire de S. Louis d'Anjou, p. 169. — Lettre de France, p. 171. — Stations du chemin de la Croix, p. 174. — Chronique franciscaine, p. 179. — Petite correspondance, p. 182. — Catalogue des Indulgences plénières et partielles accordées aux Tertiaires de S. François, p. 183. — Bibliographie, p. 185. — Remerciements adressés à notre bon Frère Didace, p. 187. — Nécrologie, p. 187.

AVIS.

POUR TOUT CE QUI CONCERNE LES POUVOIRS ET LES RENSEIGNEMENTS TOUCHANT LE TIERS-ORDRE, — LE CHEMIN DE LA CROIX PERPÉTUEL, — LE CORDON SÉRAPHIQUE ; DE MÊME AUSSI POUR TOUT CE QUI CONCERNE LA RÉDACTION DE LA *REVUE*, S'ADRESSER AUX PP. FRANCISCAINS, 1222, RUE DORCHESTER, MONTRÉAL.



 Nous prions nos abonnés qui ne l'ont pas fait, de nous faire la charité d'envoyer leurs abonnements en retard, y compris celui de 1894, à M. C. M. GALARNEAU, 279, rue S. Paul, Montréal.

Les PP. Franciscains, d'après leur Règle, ne peuvent recevoir ni monnaie ni argent d'aucune sorte. Afin de leur épargner des embarras, prière de ne jamais insérer d'argent dans les lettres qui leur sont adressées.

Les Zélateurs et Zélatrices de Montréal et d'ailleurs sont autorisés à percevoir les abonnements pour les verser ensuite entre les mains de M. le Gérant.

Toute personne qui procure 12 abonnements a droit à un numéro de surplus par douzaine.

Les Pères Franciscains de Montréal ne reçoivent pas d'honoraires de messe et n'autorisent personne à en recevoir pour eux ; toutes leurs messes sont dites aux intentions de leurs bienfaiteurs.

Chaque *Mercredi*, une messe est dite tout spécialement pour les abonnés de la *Revue*.

Xme ANNEE

1894



1er MAI

No. 5



Revue du Tiers-Ordre

ET DE LA

Terre - Sainte

Etude sur le Tiers-Ordre de S. François.

Extension de la vie religieuse dans le monde.

LE TIERS-ORDRE ET LE ZÈLE.



JÉSUS-CHRIST, le Religieux de Dieu le Père, suivant la pensée du vénérable M. Olier, est le don du monde à Dieu, du monde dont il est le fruit le plus magnifique, le seul fruit digne à tous égards du Propriétaire divin ; mais aussi, et avant tout, Jésus-Christ est le don de Dieu au monde. " Il n'a pas épargné son propre Fils et il nous l'a livré, à tous sans exception." De même tout Religieux, don du monde à Dieu, dîme que le monde paie au Souverain Maître, est par excellence le don de Dieu au monde.

Un célèbre penseur a dit que la religion chrétienne est si bien

faite pour le bonheur, même temporel, des sociétés, qu'elle n'y aurait pas mieux travaillé, supposé qu'elle n'eût eu que cette fin-là. De même toute vie religieuse a contribué, dans sa sphère, au bien-être des peuples, envisagé surtout dans son côté moral. Est-ce que, par la pauvreté choisie comme une épouse tendrement aimée, François d'Assise n'a pas été le bienfaiteur sublime du pauvre et de l'artisan ? " Le peuple, dit Ozanam, n'a jamais eu de plus grands serviteurs que ceux qui lui apprirent à bénir sa destinée, qui rendirent la bêche légère sur l'épaule du laboureur et firent rayonner l'espérance dans la cabane du tisserand." Est-ce que Vincent de Paul, avec sa vie religieuse, série de camps volants jetés sur tous les champs de bataille de la douleur et de la souffrance sous toutes ses formes, n'a pas bien mérité des hommes comme de Dieu ?

Le Tertiaire, Religieux dans le monde, est, doit être, le don de Dieu au monde *dans la pratique du zèle*. L'amour de Dieu, obtenu dans une perfection de plus en plus grande, doit faire de lui un foyer toujours ardent. Or, ce qu'est le rayonnement au foyer, le rayon au soleil, le canal à la source, ce qu'est dans un incendie le vent qui active la flamme, le zèle l'est à Dieu. Par la pratique du zèle, le Tertiaire doit coopérer à la réalisation des desseins de Dieu " *qui veut que tous les hommes soient sauvés, et que tous parviennent à la connaissance de la vérité.*"

" Vous connaissez, a dit Louis Veillot, des plantes dont les graines ont des ailes ; et, quand la saison est venue, le moindre vent suffit pour que les graines s'envolent au loin, et là où elles tombent, naît une plante qui ne tarde pas à produire d'autres graines ailées. Mais nul arbre, sur la terre, ne donne des semences plus abondantes qu'une âme éprise d'amour pour Dieu, et nulles semences n'ont d'aussi puissantes ailes et ne poussent des germes aussi vivaces. C'est pourquoi ne vous découragez point, et ne dites jamais que vous demeurez stérile ; mettez-vous seulement au service de Dieu, Dieu se servira de vous ; et dans votre pauvreté de mérites, vous pourrez mériter longtemps par les œuvres de ceux qu'une de vos actions, qu'une de vos paroles auront touchés."

Tout le monde ne peut être apôtre, mais tous peuvent travailler efficacement au salut des âmes. Vous enviez le bonheur de ceux qui annoncent la parole de Dieu. Mettez-la en pratique, soyez un sermon vivant, et " *votre lumière luira devant les hommes, ils*

Verront vos bonnes œuvres, et ils glorifieront votre Père qui est aux cieux."

Vous ne pouvez, au sortir d'une oraison, d'une communion qui vous ont rempli de Jésus, faire éclater dans une parole opportune tout le transport de votre âme, dire tout ce que vous avez senti et peut-être ce que vous avez vu. Vous pouvez faire mieux que dire Jésus, vous pouvez être Jésus, Jésus dans votre soin à bien faire toutes choses, à surveiller sans lassitude les détails de vos devoirs, à réprimer vos saillies, vos premiers mouvements. Quel dommage, quelle inconséquence si vous étiez ange à l'église, et esprit inquiet, jaloux, maussade, petit, taquin avec vos surbordonnés, vos domestiques, vos enfants. Ce ne serait pas le zèle, mais l'inconséquence, et vous éloigneriez les âmes de Dieu, de la religion, de la piété, de tout l'effort que vous auriez pratiqué, en un sens pour les en rapprocher. Votre zèle doit être pratique, et son point de départ nécessaire, son terrain indispensable doit être le bon exemple. N'oubliez pas ces paroles du Pape : " Dans leur famille, les Tertiaires s'appliqueront à donner le bon exemple, à se livrer aux exercices de piété et aux bonnes œuvres."

Vous ne pouvez prêcher, mais vous pouvez agir, mais vous pouvez prier. La prière est l'âme du zèle. Avant d'agir pour Dieu sur les âmes, il faut agir pour les âmes sur Dieu. Avant de se résoudre en pluie bienfaisante, la vapeur doit s'élever vers le ciel. Que ne pouvons-nous pas avec la prière " cette puissance de l'homme sur la toute-puissance de Dieu ? "

" Ceux qui prient, a écrit Donoso Cortès, font pour le monde plus que ceux qui combattent, et si le monde va de mal en pis, c'est qu'il y a plus de batailles que de prière." Le temps doit être surtout à la prière. De toutes parts on pressent de grandes tempêtes, des guerres, des conflits terribles de peuple à peuple, et, avec cela, les principes s'en vont, il n'y a pas d'homme, la franc-maçonnerie est toute-puissante, on est à se demander si nous sommes à la veille de la grande catastrophe qui doit les terminer toutes.

Enfants de Saint-François, prions : " *En nous, certes, lisons-nous dans les Paralipomènes, nous n'avons pas la force suffisante pour résister à cette multitude qui se précipite sur nous. Et comme nous ne savons à quel parti confier notre salut, il ne nous reste, ô Dieu, qu'à lever nos yeux vers vous.*"

Prions. Nous avons tant de moyens de prier : la prière mentale,

de chaque jour ; l'office qui se partage les heures diverses de la journée, pour mieux les imbiber de sa force de supplication ; la messe quotidienne, sollicitée par le Sèraphique Père et son porte-voix du XIX^e siècle, le Pape ; la communion fréquente, quotidienne, qui est dans l'esprit de notre Règle. Oh ! non, le moyen d'enlacer les âmes avec le filet d'or de nos oraisons et de nos prières ne nous manque pas. Usons-en avec un esprit de foi et une confiance en Dieu que rien ne soit capable de lasser.

Mais à la prière, ajoutons l'action. Que n'ont point fait les saints Tertiaires depuis le Patriarche d'Assise jusqu'à nos jours, pour étendre dans le monde le règne de Dieu, pour sauver les âmes rachetées au prix du sang de Jésus-Christ ? Fidélité aux devoirs d'état ; services rendus à la société, à la patrie, à l'Église, patrie des patries ; œuvres multiples réunissant dans le sein de la charité tous les besoins pour les satisfaire, toutes les souffrances pour les adoucir ; léproseries, hôtels Dieu, orphelinats, asiles ouverts au repentir comme à l'innocence ; les Tertiaires de Saint-François ont tout tenté, tout pratiqué dans le cours des siècles et ils ont été les précurseurs, les préparateurs de cette admirable charité qui a pris à son service toutes les inventions, toutes les découvertes, toutes les centralisations modernes, pour se répartir sur toute l'échelle des nécessités et dont la Fille de Saint-Vincent de Paul, comme la Petite Sœur des pauvres sont la plus douce et la plus touchante personnification.

Quoi d'étonnant ? François qui électrisa le XIII^e siècle chrétien et qui agit encore sur le monde, leur avait communiqué une étincelle de cette flamme qui le dévorait, de cette charité qui lui fit mais en vain, chercher par trois fois le martyre du sang, dans le désir de voir de nouveaux élus germer dans ce sang pour la foi catholique et la gloire du ciel. Écoutez le séraphique Docteur : François, ce pauvre de Jésus-Christ, ne possédait que deux choses qu'il pût donner libéralement : son corps et son âme. Mais telle était l'offrande continuelle qu'il en faisait pour l'amour de Jésus-Christ, qu'en tout temps, en quelque sorte, il immolait son corps par la rigueur de ses jeûnes et son âme par l'ardeur de ses désirs ; au dehors, dans le vestibule du temple, c'était un holocauste perpétuel ; dans le temple même, le parfum de l'encens, ne cessait de s'élever vers le Seigneur. Or, sa dévotion montait à Dieu si ardente, que son affectueuse sympathie s'étendait aux créatures participant de la nature humaine et de sa grâce. Car, si sa ten-

dresse, sa piété, l'unissaient à toutes les créatures d'une façon si intime, au point qu'il les traitait de frères et de sœurs, il n'est pas étonnant que la charité le rendit plus frère encore de ceux qui sont créés à l'image du Créateur et rachetés par son sang. Il ne se serait point regardé comme l'ami de Jésus-Christ, s'il n'eût pris soin des âmes qu'il a rachetées. Il disait qu'il n'y avait rien au-dessus du salut des âmes et cette parole : *Jésus-Christ a daigné mourir sur la croix pour le salut des âmes*, pouvait seule, au regard de son cœur et de sa foi, donner la juste mesure de l'importance du zèle. De là, sa ferveur dans la prière, la force qu'il déployait dans la prédication, et de là son attention, que je dirai scrupuleuse, à donner le bon exemple. Lui reprochait-on parfois ses austérités excessives, il répondait qu'il était donné aux autres en exemple. . . . Quand je parlerais, disait-il, la langue des hommes et des anges, si je n'ai point la charité dans mon cœur, et si je ne donne pas au prochain de bons exemples, je sers de peu aux autres et je suis inutile à moi-même."

Enfants de Saint-François, marchez sur les traces de votre Père. Une belle âme s'écriait un jour : " Être apôtre, être sauveur, est le seul bonheur qui m'attache à la vie." Vous pouvez être sauveurs à peu de frais. Oh ! profitez de votre puissance, car les bras de Satan, les hommes à scandale, ne perdent pas leur temps. Donnez le bon exemple, soyez pour tous et partout la bonne odeur de Jésus-Christ ; soyez-le dans le spectacle d'une vie honnête, foncièrement chrétienne, solidement pieuse, qui évite la lâcheté et les exagérations d'une ardeur religieuse, inspirée par le tempérament plutôt que par l'action de la grâce, toujours calme, et égale à elle-même. Imitiez du reste les exemples qui s'étalent sous vos yeux et qui sont si bien à votre portée.

Voyez cette Tertiaire, modeste comme l'humilité, douce comme le divin Maître, active comme le zèle. La Providence a brisé peut-être tous les liens, toutes les attaches qui la retenaient à la vie : elle n'a fait que multiplier ses bonnes œuvres et élargir l'horizon de sa charité. Elle est devenue, cette vraie Fille du Patriarche d'Assise, l'œil de l'aveugle, le pied du boiteux, la mère des orphelins, la consolation de ceux qui souffrent. Son œuvre de prédilection est l'entretien des autels matériels et de ces autels vivants, les futurs prêtres qui s'élèvent peu à peu dans ces asiles de la piété et de la science que l'on appelle *grands et petits séminaires*. Elle s'en va partout où il y a des ignorances à éclairer. Au prêtre

qui voit avec une tristesse poignante l'enfant du peuple soustrait à son influence, si nécessaire au point de vue moral et religieux, elle a dit : *Me voici*, et elle s'est constituée catéchiste ; ainsi, par la main de la charité, la vérité est entrée, et rentrée aussi dans plusieurs intelligences pour lesquelles elle était étrangère ou ennemie. Les jours se succèderont, les années passeront, la mort viendra et alors seulement, dans le vide qu'aura fait cette existence qui s'entourait d'humilité et du voile de l'anonyme, on comprendra ce que c'est que le zèle.

Le zèle prend toutes les physionomies. Dans ce fils de Saint-François par le Tiers-Ordre, ce père de famille, cet ouvrier chrétien qui a trouvé au pied du crucifix et dans le souvenir de l'atelier de Nazareth la solution du problème social, le zèle a rencontré un de ses meilleurs soldats.

Partout ce modeste chrétien est apôtre. Il l'est chez lui d'abord, par cette religion aimable, bien entendue, naïve comme l'enfant, ferme comme le soldat, qui en impose à tous : à l'épouse, aux enfants, aux ouvriers qui partagent les mêmes travaux, à ceux qui vont et viennent dans cette maison qu'habitent l'honnêteté et le respect dans la simplicité des mœurs.

Cet ouvrier est apôtre à l'atelier, où il ne parle jamais à contre-temps, où son silence a son éloquence à lui, où ses actions marquées au coin de la mesure et assaisonnées d'un grain de gaieté, grain d'encens qui dissipe bien des miasmes, parlent encore mieux que ses discours,

Il est apôtre au cercle catholique où il se fait tout à tous, où il se garde bien d'éviter la corvée, où il sait faire tomber à temps, comme une goutte de rosée sur la fleur languissante, une parole de consolation qui épanouit tel cœur qu'un vide affreux rétrécissait jusqu'alors dans cette atmosphère d'égoïsme qui s'appelle le monde. Cet homme du peuple, qui fait le bien sans bruit, qui fait le bien sans savoir même qu'il le fait, passe à travers toutes les misères, toutes les tentations, tous les milieux, protégé par son zèle comme par une armure puissante. On est étonné de voir sur ses lèvres le sourire si pur de l'enfant au milieu de séductions qui ébranleraient d'autres courages. Ah ! on comprend pourquoi Ozanam, voulant faire des chrétiens de tous les jeunes gens de Paris à l'instinct religieux, tenta d'en faire des apôtres. Nous aussi, essayons-nous sincèrement, loyalement, pratiquement à sauver des âmes et nous sauverons notre âme.

FR. PIERRE-BAPTISTE,
Min. Provincial



CORRESPONDANCE DE ROME

Le centenaire de Ste Claire. — Comme l'annonçait une note ajoutée à la correspondance du mois dernier, nous n'aurons pas la joie de célébrer les fêtes centenaires projetées en l'honneur de Ste Claire. Nous respecterons avec toute la soumission de notre cœur la décision de la Sacrée Congrégation des Rites, chargée de maintenir dans sa rigueur la discipline de l'Eglise. Celle-ci, en effet, ne considère pas comme jour de fête, l'anniversaire de la naissance ici-bas, mais celui de la naissance au ciel, c'est-à-dire l'anniversaire du jour de la mort. Elle n'excepte de cette Règle que la Ste Vierge et S. Jean-Baptiste. Il faudra donc attendre le centenaire de la mort de Ste Claire. Nous ne pouvons guère nourrir l'espoir d'assister à ces fêtes ici-bas, mais vivons de manière à pouvoir les célébrer dans le ciel, ce sera mieux encore. En attendant, nous aurons bientôt l'occasion de témoigner notre dévotion envers plusieurs saints de la famille franciscaine à l'occasion du centenaire de leur mort.

* * *

Centenaire de la mort d'un ami du peuple. — La ville de Feltre, en Italie, se prépare à célébrer solennellement, au mois de Septembre prochain, la quatrième anniversaire séculaire de la naissance au ciel du B. Bernardin, qui le 28 Septembre 1494, quittait cette terre pour aller recevoir la récompense des élus. Cet illustre franciscain est un de ceux qui ont travaillé le plus énergiquement et le plus efficacement au XV^{ème} siècle, à résoudre le grand problème de la question sociale. Apôtre au cœur ardent, il avait sondé les plaies de la société, il avait vu de près les souffrances du peuple, oppressé à cette époque par les usuriers juifs et réduit à la plus grande misère. Il parcourut l'Italie, prêchant la charité, l'union et la paix entre toutes les classes de la société. Non content de parler, il agissait ; il allait au peuple, il se rendait compte de ses besoins, et pour l'arracher aux exactions des Juifs, il fonda une institution que la Révolution a laïcisée dans la suite, mais qui a rendu d'immenses services aux malheureux, je veux dire les *Monts de Piété*.

À une époque où le Grand Pontife qui gouverne l'Église a attiré l'attention des hommes de cœur sur les souffrances de l'humanité et a indiqué les moyens d'y porter remède, les habitants de Feltre ont cru avec raison, qu'ils devaient fêter solennellement le quatrième centenaire de la mort de leur illustre concitoyen, le généreux défenseur du peuple. Outre les fêtes religieuses et civiles qu'ils organisent pour cette circonstance, ils se proposent de fonder une œuvre durable, un patronage pour les enfants abandonnés ; et pour rappeler aux siècles futurs la mémoire du B. Bernardin, ils placeront au-dessus de la porte principale de la cathédrale de Feltre un bas-relief représentant le Bienheureux résolvant par ses institutions la question sociale de son temps.

* * *

La vénérable Jeanne d'Arc et Domremy. — Pendant son séjour à Rome, Mgr l'Évêque de S. Dié est venu visiter le Rme Père Général, et l'a entretenu de l'église qu'il érige en l'honneur de S. Michel dans le village de Domremy, où est née la vénérable Jeanne d'Arc. Sa Grandeur poursuit son entreprise avec un courage admirable et entrevoit le jour où l'Église ayant parlé, il lui sera donné de consacrer dans ce nouveau sanctuaire, un autel à la glorieuse Vierge martyre. Selon toute probabilité la vénérable Jeanne d'Arc appartient par le Tiers-Ordre à la famille franciscaine ; il est donc juste que les Tertiaires aisés contribuent à la construction de ce monument qui redit les gloires de leur sœur. Le Rme Père Général, accédant à la demande de Mgr l'Évêque de S. Dié, recommande cette œuvre aux prières et à la charité des Tertiaires et donne bien volontiers la bénédiction Séraphique à tous ceux qui y contribueront. Les offrandes peuvent être adressées directement au Secrétariat de l'évêché de S. Dié (Vosges).

* * *

L'organisation du Tiers-Ordre. — Il y a deux ans, le Rme Père Général convoquait les Tertiaires à un pèlerinage international à Rome pour les fêtes jubilaires de Léon XIII. Cet appel fut entendu et, le 12 Avril 1893, quatre mille Tertiaires se trouvaient aux pieds du Pape, qui, dans un magnifique discours encouragea fortement le projet “ *d'organiser en puissante unité d'action les forces de l'Ordre tout entier.* ” Le congrès du Tiers-Ordre, réuni au Val des Bois en Juillet dernier, fut une première

réponse à la parole pontificale et le point de départ de cette organisation, réclamée par tous ceux qui ont à cœur le bien de la société. Voulant donner une sanction aux vœux qui ont été émis dans ce congrès, le Rme Père Général vient de nommer un *Commissaire Général du Tiers-Ordre pour toute la France*. C'est le R. P. Jules du Sacré-Cœur, Définiteur de la Province de S. Louis, qui a été chargé de cette importante mission. De plus, dans une lettre adressée au R. P. Luc Turbiglio, ancien Provincial de Turin et Président du congrès du Val des Bois, sa Paternité Rme annonce la future réunion qui se tiendra cette année dans la Haute Italie, pour y étudier, comme on l'a fait en France l'an dernier, les moyens d'organiser le Tiers-Ordre selon le désir de Léon XIII et de lui rendre dans la société la mission qu'il avait reçue de S. François. Nous joignons à cette correspondance une copie des lettres du Rme Père Général au R. P. Jules du Sacré-Cœur et au R. P. Luc Turbiglio.

* * *

Pieuse union en l'honneur de S. Antoine. — Je ne fais que signaler deux faits extrêmement intéressants parce qu'ils feront l'objet d'articles spéciaux envoyés directement de Rome à la *Revue*, la *pieuse union* en l'honneur de S. Antoine et le prochain centenaire de S. Louis, évêque de Toulouse. La pieuse union a été érigée canoniquement dans notre église S. Antoine, par Son Eminence le Cardinal Vicaire, qui en avait hautement approuvé le projet. Tous les dévots à S. Antoine, si nombreux dans le monde, voudront faire partie de cette association, à laquelle beaucoup de personnes ont déjà donné leur nom (1).

* * *

S. Louis évêque de Toulouse. — Le centenaire de S. Louis, évêque de Toulouse sera célébré en 1897. Le Souverain Pontife a vivement encouragé la formation d'un Comité pour préparer les fêtes qui auront lieu en cette circonstance. Tous nos lecteurs savent la dévotion particulière que nourrit la famille Pecci envers ce Saint à qui elle doit la naissance du père de Léon XIII. Enfants de S. François, unissons-nous dans une prière spéciale, surtout le 19 de chaque mois, pour demander à S. Louis qu'il nous obtienne la conservation de notre bien-aimé

(1) On peut s'adresser au R. P. Directeur de la *Pieuse Union*, vi Merulana, 124, Rome.

Pontife et Père. Déjà dans diverses communautés on commencé le 19 février, dernier jour de l'année jubilaire ces supplications et ces prières au Saint Evêque de Toulouse pour l'Eglise et pour le Pape.

* * *

Clôture des fêtes jubilaires. — Grâces à Dieu, la santé de Léon XIII se maintient ou pour mieux dire semble plus florissante que jamais. Nous avons pu le constater à la clôture des fêtes jubilaires, lorsque Sa Sainteté est descendue à S. Pierre pour y célébrer une messe d'actions de grâces, comme il l'avait fait, il y a un an, le 19 février 1893. Nous avons dit alors toute la magnificence de cette cérémonie. Le spectacle dont nous avons été les heureux témoins cette année n'était pas moins beau ni moins touchant. Même foule, mêmes acclamations, mêmes démonstrations de foi et d'amour, même enthousiasme, et desirs toujours plus ardents de la conservation du vénéré Pontife qui gouverne nos âmes et nous conduit à la céleste Patrie. *Dominus conservet eum!*

FR. BONAVENTURE DE ROUBAIX

Min. Obs.



Pieuse union en l'honneur de Saint Antoine de Padoue

CANONIQUEMENT ÉRIGÉE DANS L'ÉGLISE DU SAINT, A ROME,
VIA MERULANA, PRÈS SAINT JEAN DE LATRAN

*“ Membra, resque perditas,
Petunt et accipiunt.*

Demandez à Saint Antoine,
avec confiance les choses perdues
et vous les retrouverez.”

(S. Bonav.)

La grande dévotion du peuple chrétien pour S. Antoine de Padoue et sa confiance en ce grand Saint sont connues de tous. Son culte s'étend partout, en tous lieux on voit s'élever des églises et des autels en son honneur, on trouve des statues

et des peintures qui le représentent ; sa fête est célébrée avec une solennité et un concours qui vont toujours grandissant.

La raison de cette dévotion et de cette confiance si répandues vient sans nul doute, du privilège signalé que Dieu a donné à S. Antoine d'opérer d'éclatants prodiges et d'obtenir à tous ceux qui l'invoquent des faveurs singulières et des grâces sans nombre.

Le Séraphique Docteur S. Bonaventure a merveilleusement célébré cette puissance d'intercession, dans le répons : *Si queris miracula*, etc. et c'est à bon droit que le glorieux S. Antoine de Padoue mérite le nom de Thaumaturge, dans la Sainte Eglise.

Si ce grand Saint protège près de Dieu ceux qui lui sont dévots, si son intercession obtient la guérison des infirmes et préserve de tous dangers, d'une façon non moins particulière, il manifeste son pouvoir en exauçant ceux qui l'invoquent pour retrouver les choses perdues. Ce pouvoir est attesté par tous ceux qui dans de telles rencontres ont eu recours à notre Saint.

Mais la puissance de notre Thaumaturge, ne s'exerce pas seulement dans l'ordre naturel, elle s'étend efficacement sur les biens de l'ordre surnaturel dont la perte est autrement déplorable. Sur la terre, S. Antoine était embrasé d'un zèle vraiment apostolique, il brûlait du désir de convertir les infidèles et de ramener les hérétiques et les pécheurs à la vérité et à la grâce divine. Il n'y a rien d'étonnant par conséquent que les malheureux privés de la vie de la grâce puissent, par son intercession, la retrouver s'ils l'ont perdue ou l'obtenir s'ils ne l'ont jamais eue.

D'éminents chrétiens, remplis de zèle pour le salut de tous, ont eu la pensée, avec l'approbation du Ministre Général des Frères Mineurs et de son Définitoire, d'établir, dans l'église dédiée à S. Antoine, près de Latran, église très fréquentée des fidèles, la *pieuse union universelle de S. Antoine de Padoue*. Ce projet a été vivement loué par tous ceux qui en ont eu connaissance, et en particulier par Son Eminence le Cardinal Lucido Maria Parocchi, Vicaire Général de Sa Sainteté, à Rome. Son Eminence avait posé la première pierre de cette église S. Antoine et l'avait solennellement consacrée avec le concours de dix Evêques de l'Ordre Séraphique.

En divers pays et particulièrement dans les églises françaises, il existe, il est vrai, de nombreuses associations en l'honneur de S. Antoine de Padoue ; mais il a semblé opportun d'en établir une à Rome, siège du Vicaire de Jésus-Christ, dans

Cette église dédiée à S. Antoine, où se trouve maintenant la résidence du Ministre Général de tout l'Ordre des Frères Mineurs, près de Latran. Tous les enfants de S. François et les fidèles qui viennent à Rome de tous les points du monde pourront ainsi plus facilement connaître cette pieuse Union et s'y faire inscrire afin d'accroître leur propre dévotion à S. Antoine de Padoue et de procurer plus efficacement le salut des âmes.

STATUTS

CHAPITRE I. — BUT DE CETTE PIEUSE UNION. Ce but est double:

1° Remercier Dieu des grâces singulières données à S. Antoine de Padoue et de la gloire qu'il lui accorde au ciel et encore sur la terre.

2° Supplier S. Antoine d'exaucer ceux qui recourent à lui pour obtenir ce qui est nécessaire pour l'âme et le corps, ou qui recherchent avant tout le règne de Dieu et sa justice ; par conséquent :

(A) Que les païens, les incrédules, les Juifs, les hérétiques et les schismatiques trouvent la lumière de la foi qu'ils n'ont jamais eue ou qu'ils ont misérablement perdue.

(B) Que les pécheurs, si chers à S. Antoine, recouvrent la divine grâce perdue par le péché et retournent à Dieu par une vraie pénitence.

† (C) Que les Frères et les Sœurs des trois Ordres de S. François ne cessent de chercher avec la même ardeur que S. Antoine, et selon leur Règle et constitutions particulières, le précieux trésor de l'esprit séraphique. qu'ils aient enfin le bonheur de le trouver et qu'après l'avoir trouvé ils le gardent avec soin.

(D) Que les pauvres trouvent le pain de chaque jour, nécessaire à leur subsistance.

(E) Que ceux qui ont eu le malheur de perdre les biens de la fortune ou de la réputation, puissent les retrouver.

CHAPITRE II. — OBLIGATIONS : Pour atteindre le but indiqué, tous les associés doivent :

3° Réciter chaque jour, trois fois le *Gloria Patri*, pour remercier la Très Sainte Trinité de l'admirable pouvoir d'intercession qu'elle a concédé à S. Antoine.

4° Réciter chaque jour, en l'honneur de S. Antoine de Padoue

le répons "*Si quæris miracula*" ou s'ils ne le savent pas, un *Pater, Ave, Gloria*.

5° Faire une aumône aux pauvres, chaque fois qu'ils ont obtenu quelque grâce par l'intercession de S. Antoine.

6° Envoyer au Père Directeur de la Pieuse Union le récit des faveurs ou des grâces obtenues par l'intercession du Saint ; ces récits qui doivent être signés autant que possible par leur confesseur ou quelque personne digne de foi, seront conservés dans les Archives du Couvent S. Antoine.

7° Se confesser et communier le 13 Juin, jour de la fête du Saint, ou un jour pendant l'octave.

CHAPITRE III. — CONDITIONS D'ADMISSION.

8° Tous les fidèles qui désirent faire partie de la *pieuse union* devront envoyer au Père Directeur nommé par le Ministre Général de l'Ordre, à Rome, Collège S. Antoine, *via Merulana*, 124, leurs noms, prénoms, celui de leur patrie et le lieu de leur domicile.

9° Tous doivent observer fidèlement les obligations dites plus haut.

CHAPITRE IV. — AVANTAGES

10° Tous les associés, à partir du jour de leur agrégation, ont part à une Messe qui se dira chaque mardi pour eux et pour les autres bienfaiteurs de l'église S. Antoine où se célèbrent quotidiennement plus de cinquante Messes.

11° En vertu de la communication accordée par le Rme Père Général de l'Ordre, les associés auront part aux prières et aux saintes œuvres qui se font tous les jours dans l'Ordre des Frères Mineurs placé sous sa juridiction.

APPROBATION DU CARDINAL VICAIRE.

Lucido-Maria Parocchi, par la miséricorde divine, Cardinal Evêque d'Albano, Vicaire Général de Notre Saint Père le Pape, Juge ordinaire de la Cour Romaine et de son district etc.

La Pieuse Union des fidèles en l'honneur de S. Antoine de Padoue a pour but d'exciter et d'accroître la dévotion à ce grand Thaumaturge, de rappeler ses privilèges et d'obtenir par son intercession de la bonté divine, les faveurs nécessaires pour l'âme et pour le corps. En vertu de notre autorité ordinaire, nous érigeons cette association dans l'église consacrée à S. Antoine,

via Merulanà, près de l'Archibasilique du Latran. Nous la déclarons canoniquement érigée et nous approuvons ses statuts contenus dans 4 chapitres et 11 articles.

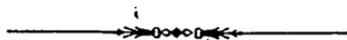
Donné à Rome, palais du } L.-M. CARDINAL, VICAIRE
Vicariat, 13 Février 1894. } PIERRE CHECCHI, *Secrétaire.*

Conforme à l'original conservé aux Archives du Vicariat,
Rome le 14 Février 1894.

PIERRE CHECCHI, *Secrétaire.*



Une guirlande franciscaine à l'Immaculée



“Quand je dis : *Je vous salue, Marie*, le Ciel est dans la jubilation, les Anges dans la joie, le monde tressaille d'allégresse, l'enfer tremble, les démons fuient. (*S. François d'Assise.*)

Le saint nom de *Marie* est une relique d'un prix incomparable, la plus belle, la plus riche, la plus sainte qui se conserve dans l'Eglise. (*S. Léonard de Port-Maurice, franciscain.*)

Le nom de *Marie* ah ! je voudrais le voir gravé dans votre cœur pour l'aimer toujours, sur votre langue pour le louer sans cesse, sur vos yeux pour le contempler sans fin, sur vos mains pour le servir toujours. (*S. Léonard de Port-Maurice.*)

Dieu a en quelque sorte entrepris un ouvrage divin lorsqu'il a créé sa Mère, la bienheureuse Vierge *Murie*. (*S. Bonav.*)

Autant la Mère de Dieu est au-dessus de tous les saints, autant elle les surpasse en bonté pour nous. (*S. Bonav.*)

Marie est la voie de la miséricorde, la Mère de la grâce, l'âme de la piété, la douce consolatrice du genre humain. (*Sixte IV Pape franciscain.*)

Marie est une ambassadrice fidèle parfaitement connue du Roi-Jésus ; Elle a le droit de pénétrer auprès de Lui et par ses importunités, Elle ne manque jamais de fléchir le cœur de Jésus, son Fils et d'en obtenir toutes les grâces. (*S. Bernardin de Sienne.*)

Marie prie toujours et supplie avec instance le Roi son Fils, pour le salut des fidèles dont l'âme est accablée par le poids du péché. (*Sixte IV Pape, franciscain.*)

Le Saint-Esprit accorde par l'intercession de la Vierge, ses dons, ses vertus et ses grâces, à qui elle veut, et comme elle veut. (*S. Bernardin, franciscain.*)

Nulle créature n'obtient jamais de Dieu une grâce, sinon par le canal de *Marie*. (*S. Bernardin, franciscain.*)

Ceux-là pèchent contre vous, ô *Marie*, non seulement qui vous insultent, mais même qui ne vous demandent rien. (*S. Bonav.*)



De même que l'aimant attire le fer, ainsi la Mère du Rédempteur attire vers Dieu les cœurs les plus durs. (*Ste Brigitte, Tert.*)

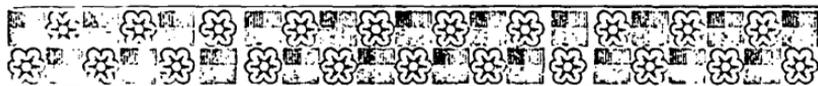
Lorsque mon âme sortira de mon corps, ô ma Souveraine ! recevez-la, consolez-la par votre présence, afin que la vue des démons ne la fasse point trembler. (*S. Bonaventure, franciscain.*)

Comme la cire se fond au contact du feu, et la poussière se disperse emportée par le vent, de même à l'invocation du nom de *Marie*, toute l'armée des démons se dissipe. (*S. Frs d'Assise.*)

Quiconque est marqué du caractère de *Marie*, sera inscrit au livre de vie. (*S. Bonaventure, franciscain.*)

PRIÈRE DE SAINT FRANÇOIS A LA SAINTE VIERGE.

“Salut, ô sainte Dame, Reine très sainte, Marie Mère de Dieu, vous la Vierge perpétuelle, choisie du haut du Ciel par le Père très saint, consacrée par son Fils très saint et bien-aimé, et par le Saint-Esprit consolateur ; vous en qui est et fut la plénitude de toute grâce et de tout bien. Salut, ô palais de Dieu ! salut, tabernacle de Dieu ! Mère de Dieu, salut ! Mère très sainte de Jésus-Christ, Notre-Seigneur, Epouse du Saint Esprit, priez pour nous avec Saint Michel Archange, toutes les Vertus des cieux et tous les saints, votre Fils bien-aimé, notre Seigneur et Maître. Ainsi soit-il.



SIXIEME CENTENAIRE DE SAINT LOUIS D'ANJOU

*POUR LEQUEL ON A IMPLORÉ LA BÉNÉDICTION
DU SAINT PÈRE.*

LA divine Providence protège la Sainte Eglise et son Chef d'une façon toute spéciale. Le 19 courant est le dernier jour du Jubilé épiscopal du grand Pontife de la Sainte Famille et le premier jour des trois ans et demi qui précèdent le centenaire de la précieuse mort de S. Louis, Evêque de Toulouse, qui décéda en France à Brignobles le 19 Août 1297. Il y était né, en Février 1274:

C'est à l'intercession de ce grand Saint, que nous devons, par le fait, l'existence du glorieux Pontife actuellement régnant. Son grand père, Charles Comte Pecci, et sa grand'mère Anna Maria Jiacovacci, de Carpinetto, mariés depuis longtemps, demeuraient sans héritier, à leur grand chagrin et au regret de leurs vassaux. S'ils étaient morts sans enfants, l'illustre famille Pecci se serait éteinte.

Le vénérable Serviteur de Dieu, Raymond de Rome, franciscain de l'Observance, ayant su leur peine, les exhorta, en 1776, à recourir avec confiance à la puissante intercession de S. Louis de Toulouse, son protecteur spécial, et à lui promettre que s'ils obtenaient un fils, ils lui donneraient le nom de Louis ; que, de plus, afin de perpétuer le témoignage de leur reconnaissance, ils célébreraient solennellement la fête du 19 Août, la faisant précéder d'une dévote neuvaine. Neuf mois après, la faveur demandée était obtenue du ciel et un bel enfant, Louis Pecci, vint au monde ; c'était le père fortuné de notre aimé et vénéré Pontife.

C'est pourquoi l'on invite tous les fidèles du monde entier à se préparer à célébrer avec toute la solennité possible, le centenaire de la précieuse mort du cher Saint :

I. Pour remercier S. Louis d'avoir obtenu du Seigneur l'existence d'un Pontife si saint et si docte ;

II. Pour implorer Dieu par l'intercession de S. Louis, le prolongement de la précieuse vie du Pape, de façon qu'il goûte non seulement les joies du centenaire, mais longuement aussi les fruits qui en découlent, entre tous, celui d'une plus grande liberté dans le gouvernement de l'Eglise dont il a la charge.

III. Pour que S. Louis soit toujours mieux connu et invoqué, lui si grand devant Dieu, par les héroïques vertus qu'il sut pratiquer dans sa courte vie de 23 ans et $\frac{1}{2}$.

Ce grand Saint peut être proposé comme exemple à tous les états : aux Rois, aux Religieux, aux Evêques, aux fils de famille et généralement à toutes les âmes qui désirent marcher dans la voie de la perfection. Si nous commençons dès maintenant à prier le cher Saint de nous obtenir de Dieu les grâces désirées, nous serons consolés et nous en obtiendrons d'autres encore.

Durant ces 42 mois d'attente, la vie du Saint sera imprimée dans les principales langues qui se parlent aujourd'hui dans le monde, afin qu'elle soit connue de tous.(1) Dans ces mêmes langues, on publiera des neuvaines et des *triduum* de supplication et de reconnaissance qui pourront se faire en public ou d'une façon privée. On fera en même temps d'autres préparatifs suggérés par l'amour pour le Saint et pour le Saint Père.

(1) On vient de publier à Paris, Vanves, route de Clamart 16, la *Vie populaire et illustrée de S. Louis d'Anjou, Archevêque élu de Lyon, Evêque de Toulouse et de Pamiers*. Nous la recommandons à nos lecteurs,

du monde entier. Nous réclamons l'aide de toutes les personnes de bonne volonté.

Le Rme Père Ministre Général des Mineurs, à l'Ordre duquel appartient S. Louis, Evêque, a déjà promis généreusement au Comité qui sera choisi pour cette œuvre, son concours efficace et celui de tout l'Ordre des Mineurs dépendant de son obédience.

Nous avons grande confiance que cette entreprise procurera la gloire de Dieu et qu'elle contribuera au triomphe de l'Eglise et à la consolation du Souverain Pontife. *Amen.*



LETTRE DE FRANCE.

Paris, 1^{er} Avril 1894.

L'anarchie et les bombes. — La question sociale, la guerre entre ceux qui possèdent des millions et ceux qui meurent de faim, prend, chaque jour, parmi nous un caractère plus sauvage. Exaspérés par la misère toujours croissante, affolés par les excitations de la presse sans Dieu, armés par la Franc-Maçonnerie et les sectes lucifériennes, les Anarchistes n'ont cessé, depuis ma dernière lettre, de multiplier, en France, leurs attentats. Il y a quelques mois, l'un d'entre eux tentait de faire sauter la chambre des députés et plusieurs de nos représentants, entre autres le vaillant abbé Lemire, député du Nord, furent blessés. Depuis lors, sur divers points de la capitale et de la province, des explosions de dynamite ont eu lieu, répandant partout la terreur et mettant en fuite les étrangers.

Ces jours derniers, c'est à la Madeleine, l'une des principales églises de Paris, qu'une bombe a éclaté. L'intention des Anarchistes était sans aucun doute, de blesser et de tuer les fidèles réunis pour la prédication du Carême. La justice de Dieu ne leur a pas permis d'accomplir ce lâche et sacrilège projet. Celui qui devait exécuter le complot, en a été lui-même la première victime. Au moment en effet où il pénétrait dans l'église, un

La bénédiction apostolique étant donnée à cette œuvre, celle de nos zélés Evêques ne pourra manquer, pas plus que la coopération des publications catholiques, périodiques ou journalières

faux pas où un mouvement précipité de sa part a subitement déterminé l'explosion de l'engin destructeur qu'il portait. Le misérable a été littéralement éventré par les éclats de son obus et son corps n'était plus qu'une bouillie sanglante, lorsqu'on l'a trouvé gisant sur le sol. Toutefois, il semblait donner encore quelques signes de vie et un prêtre, (touchant emblème de la miséricorde divine qui pardonne à tous les forfaits,) a prononcé sur lui les paroles de l'absolution.

La guerre à l'Eglise et le gouvernement. — En présence de ces progrès de l'anarchie, nos gouvernants qui sentent en quelque sorte, le sol trembler sous leurs pas, multiplient les arrestations arbitraires et les mesures de violence. Il serait plus sage de leur part de comprendre et de reconnaître qu'en persécutant et en enchaînant l'Eglise Catholique, ils ont brisé, de gaieté de cœur, le seul frein qui pût retenir les passions brutales et les convoitises des masses. Quelques-uns semblent, du moins, l'entrevoir ; c'est ainsi que M. Spuller, l'un de nos ministres, a, ces jours-ci déclaré à la *Chambre* qu'il était temps de s'inspirer, dans les conseils de l'Etat, d'un "esprit nouveau" et de cesser "la guerre de tracasseries et d'hostilités mesquines envers le Clergé." Ces déclarations, acceptées par les Catholiques avec une méfiance assez facile à comprendre après toutes les perfidies dont, depuis dix ans, ils ont été l'objet, a soulevé, de la part des radicaux, des récriminations furieuses. Quoiqu'il en soit de leur sincérité et de leur portée, puissent-elles être le présage d'une ère de pacification et de liberté pour l'Eglise de France.

Profanations Sataniques. — Depuis quelque temps surtout, un grand nombre de nos églises ont été profanées par des vols sacrilèges, accomplis avec une rare audace et ayant pour but direct l'enlèvement de la Sainte Eucharistie. Il y a dix jours, durant la Semaine Sainte, la cathédrale de Paris a été le théâtre d'une de ces profanations. Après la messe de huit heures, le prêtre officiant venait de déposer au tabernacle le Saint Ciboire contenant plusieurs centaines d'hosties consacrées ; il avait clos le tabernacle et la grille du sanctuaire, lorsque, un quart d'heure après, on trouva la grille forcée et le tabernacle fracturé ; le S. Ciboire et toutes les hosties avaient disparu.

Les auteurs de ce forfait sont demeurés inconnus ; mais bien

des indices permettent hélas ! d'affirmer que ce vol a eu pour objet d'approvisionner d'hosties consacrées les arrière-loges maçonniques et les aréopages de la secte luciférienne qui, (de récentes divulgations l'ont révélé,) se livrent sur le T. S. Sacrement à d'indignes outrages et célèbrent, au milieu d'indescriptibles orgies, ce qu'il nomment " la messe de Lucifer."

Jeanne d'Arc Vénérable et la France Catholique. — Si de semblables scandales navrent l'âme du Chrétien, si la situation sociale de notre pays apparaît de plus en plus menaçante, cependant pour nous, Catholiques et Tertiaires français, les signes d'espérance, les motifs de joie ne manquent pas. L'un de ces rayons d'allégresse qui illuminent, en ce moment, notre horizon si chargé de nuages, c'est l'introduction par le S. Siège de la cause de béatification de Jeanne d'Arc et sa proclamation comme *Vénérable*. Le décret du Pape tertiaire Léon XIII en faveur de notre grande héroïne française et *franciscaine* a vraiment, on peut le dire, fait tréssaillir notre patrie. De tous côtés des *Te Deum* ont été prescrits par nos Evêques pour remercier le ciel de cet heureux événement ; d'éclatantes manifestations se sont produites et d'autres plus grandioses encore se préparent. Je me contenterai d'en signaler une seule, celle organisée à Paris, quelques jours après le décret du S. Siège, par un prêtre tertiaire, l'un de nos plus ardents apôtres populaires, M. l'abbé Garnier. C'est en plein Paris, c'est dans la rue, c'est sur une place publique que cette manifestation a eu lieu. Les représentants de la jeunesse de nos écoles sont venus entourés d'une foule immense, déposer des couronnes au pied de la statue de la Vierge lorraine. Du haut d'une tribune improvisée, M. l'abbé Garnier a adressé à la multitude massée autour de lui une allocution toute vibrante de patriotisme et d'enthousiasme religieux ; il a fait, tour à tour, acclamer par le peuple *le Christ, Jeanne d'Arc et la République*. Spectacle inoubliable et qui marque vraiment l'aurore d'une ère nouvelle. Ce prêtre franciscain ne semblait-il pas reprendre possession de la voie publique, au nom de la prédication Catholique, confinée et reléguée, depuis cent ans, derrière les murs de nos églises ; ne préluait-il pas en quelque sorte, à ce XX^e siècle durant lequel, suivant le mot d'un illustre Archevêque américain, Mgr. Ireland, l'Eglise enfin va " quitter ses quartiers d'hiver et faire une grande sortie au milieu des foules modernes" ?

Les merveilles de S. Antoine de Padoue. — En même temps que l'immortelle figure de Jeanne d'Arc respandit ainsi d'un éclat nouveau, il semble que Dieu se plaise à glorifier, par un accroissement soudain de popularité et de puissance, l'un de nos plus célèbres thaumaturges franciscains. Nous voulons parler de S. Antoine de Padoue dont le culte, depuis quelques mois surtout, prend en France, des développements inouis et humainement inexplicables. En ce moment, en effet, de toute part et à l'envi, les grâces, les guérisons, les prodiges opérés par son intercession se multiplient. Brive où se trouvent les grottes qu'il habita, Toulouse, Bordeaux, Toulon, Paris et une foule d'autres villes en sont, chaque jour, le théâtre. Les journaux s'en occupent et cet élan de prière et de reconnaissance envers l'humble disciple de S. François prend les proportions d'un événement religieux.

Que nos Frères du Canada, eux aussi, se prennent donc pour lui de confiance ; qu'ils demandent à ce Saint, qu'on invoque surtout, on le sait, pour recouvrer les choses perdues, de faire retrouver à cette France qu'il comble de ses faveurs, la foi et la gloire des anciens jours.

L. DE KERAL,

Du 3ème Ordre de S. François.



STATIONS DU CHEMIN DE LA CROIX



LE *DE* HISTORIQUE, TOPOGRAPHIQUE,
SCRIPTURALE, MORALE ET
ARCHÉOLOGIQUE

Le souvenir de la Terre Sainte qui nous est rappelé le plus souvent est bien sans contredit le Chemin de la Croix. Il n'y a pas d'église, pas de chapelle qui n'ait ses quatorze stations du Chemin de la Croix. N'est-il pas juste que ce souvenir tant aimé de tous les fidèles et spécialement des enfants de S. François, que ce souvenir soit l'objet d'une étude complète, afin d'instruire les lecteurs de la *Revue*, en même temps que les édifier ?

Nos articles sur la Terre Sainte s'occuperont donc des quatorze stations du Chemin de la Croix, à leurs différents points de vue. Nous donnerons 1° l'histoire de chaque station, c'est-à-dire la relation du fait rappelé, avec les sources ; 2° la topographie, c'est-à-dire l'endroit précis de chaque fait avec les distances qui séparent les diverses stations et l'itinéraire à suivre ; 3° les prophéties et les figures de l'Ancien Testament annonçant chaque fait ou pouvant s'y rapporter ; 4° les leçons que nous pouvons tirer de chaque station et les enseignements que nous appliquerons à notre vie ; 5° enfin la description des monuments qui rappellent chaque station avec leurs transformations successives.

PREMIÈRE STATION



ETTE Station nous rappelle la condamnation de Jésus par Pilate. Les quatre Evangiles nous rapportent tout au long les diverses circonstances qui amenèrent et accompagnèrent cette condamnation.

“ Les princes des prêtres et les anciens du peuple s'assemblèrent dans le palais du grand-prêtre, appelé Caïphe ; et ils tinrent conseil pour se saisir de Jésus par ruse, et le faire mourir. Or ils disaient : Non pendant la fête ; de peur qu'il ne s'élève quelque tumulte parmi le peuple.” (MAT. XXVI, 2 et seq.)

“ Or Satan entra dans Judas surnommé Iscariote, un des douze. Il alla trouver les princes des prêtres et les magistrats, et conféra avec eux sur la manière dont il le leur livrerait.” (L. XXII, 3) “ Et il leur dit : Que voulez-vous me donner, et je vous le livrerai ? ” (MAT. XXVI, 15) “ En l'entendant, ils eurent beaucoup de joie. ” (MR. XIV, 12) “ Et ils lui promirent trente pièces d'argent ” (MT. XXVI, 15). “ Et il s'engagea. Il ne cherchait plus qu'une occasion favorable de le faire à l'insu du peuple. ” (L. XXII, 9)

“ Judas, ayant donc pris une compagnie de soldats et des gens envoyés par les princes des prêtres et par les pharisiens, vint au jardin des Oliviers avec des lanternes, des flambeaux et des armes. ” (J. XVIII, 3) “ Or, le traître leur avait donné ce signal et leur avait dit : Celui que je baiserais, c'est lui-même ; saisissez-vous de lui, et emmenez-le avec précaution. Aussitôt donc qu'il fut arrivé, il s'approcha de Jésus et lui dit : Maître je vous salue ; et il le baisa. ” (MR. XIV, 44, 45) “ Jésus lui répondit : Mon ami,

à quelle fin êtes-vous venu ?” (MT. XXVI, 50) “ Judas, trahissez-vous le Fils de l’homme par un baiser ?” (L. XXII, 48)

“ Mais Jésus qui savait tout ce qui devait lui arriver, s’avança et leur dit : Qui cherchez-vous ? Ils lui répondirent : Jésus de Nazare .n. Jésus leur dit : C’est moi. Or Judas qui le trahissait, se tenait avec eux. Lors donc que Jésus leur dit : C’est moi, ils furent renversés et tombèrent à terre. Il leur demanda de nouveau : Qui cherchez-vous ? Et ils lui dirent Jésus de Nazareth. Jésus leur répondit : Je vous l’ai dit, c’est moi. Si c’est moi que vous cherchez, laissez aller ceux-ci ; afin que cette parole qu’il avait dite fût accomplie : Je n’ai perdu aucun de ceux que vous m’avez donnés.” (J. XVIII, 4 et seq)

“ S’adressant aux princes des prêtres, aux magistrats du temple et aux anciens qui étaient venus vers lui, il leur dit : Vous êtes venus armés d’épées et de bâtons, comme pour prendre un voleur. Quoique je fusse tous les jours avec vous dans le temple, vous ne m’avez pas arrêté ; mais c’est votre heure et la puissance des ténèbres.” (i. XVII, 52) “ Tout cela s’est fait afin que ce que les prophètes ont écrit soit accompli.” (MT. XXVI, 56) “ Alors les soldats et le tribun, avec les gens envoyés par les Juifs, prirent Jésus et le lièrent.” (J. XVIII, 12) “ Et tous les disciples l’abandonnèrent et s’enfuirent.” (MT. XXVI, 56)

“ Et ils l’amenèrent d’abord chez Anne, parce qu’il était beau-père de Caïphe, qui était grand-prêtre cette année-là. Et Caïphe était celui qui avait donné ce conseil aux Juifs : Il est utile qu’un seul homme meure pour le peuple. Cependant le grand-prêtre interrogea Jésus touchant ses disciples et touchant sa doctrine. Jésus lui répondit : J’ai parlé publiquement au monde, j’ai toujours enseigné dans la synagogue et dans le temple, où tous les Juifs s’assemblent, et je n’ai rien dit en secret. Pourquoi m’interrogez-vous ? Interrogez ceux qui ont entendu ce que je leur ai dit : ils savent ce que j’ai enseigné.

“ Lorsqu’il eut dit ces choses, un des ministres qui était présent donna un soufflet à Jésus, en disant : Est-ce ainsi que vous répondez au grand-prêtre ? Jésus lui répondit : Si j’ai mal parlé, montrez le mal que j’ai dit ; mais si j’ai bien parlé, pourquoi me frappez-vous ? Or, Anne l’envoya lié à Caïphe, le grand-prêtre,” (J. XVIII, 13 et seq.) “ et tous les princes des prêtres, les scribes et les anciens s’assemblèrent.” (MR. XIV, 53)

“ Cependant les princes des prêtres et tout le conseil cher-

chaient un témoignage contre Jésus pour le faire mourir et ils n'en trouvaient point. Car plusieurs portaient un faux témoignage contre lui ; mais leurs dépositions ne s'accordaient pas." (MR. XIV 55) " Enfin vinrent deux faux témoins qui dirent : Celui-ci a dit : " (MT. XXVI, 60) " Je détruirai ce temple bâti par la main des hommes, et j'en rebâtirai un autre en trois jours, qui ne sera pas fait par la main des hommes. Mais leur témoignage n'était pas d'accord.

" Alors le grand-prêtre, se levant au milieu d'eux, interrogea Jésus, et lui dit : Vous ne répondez rien à ce que ceux-ci déposent contre vous ? Mais Jésus gardait le silence et ne répondit rien. Le grand-prêtre l'interrogea encore et lui dit : " (MR. XIV, 58 et seq.) " Je vous adjure par le Dieu vivant de nous dire si vous êtes le Christ Fils de Dieu. Jésus lui répondit : Vous l'avez dit. Mais je vous déclare que vous verrez dans la suite le Fils de l'homme assis à la droite de la majesté de Dieu, et venant sur les nuées du ciel."

" Alors le prince des prêtres déchira ses vêtements, en disant. Il a blasphémé : qu'avons-nous encore besoin de témoins ? Vous venez d'entendre le blasphème. Que vous en semble ? Ils répondirent : Il a mérité la mort. Alors il lui crachèrent au visage, ils le frappèrent à coups de poing, et d'autres lui donnèrent des soufflets." (MT. XXVI, 63 et seq.) " Et, lui ayant bandé les yeux ils le frappaient au visage et l'interrogeaient, en disant : Christ, prophétise quel est celui qui t'a frappé ? Et, blasphémant, ils disaient beaucoup d'autres choses contre lui." (L. XXII, 64)

" Dès que le jour parut, les anciens du peuple, les princes des prêtres et les scribes s'assemblèrent et le firent venir dans leur conseil et lui dirent : Si vous êtes le Christ, dites-le nous. Il leur répondit : Si je vous le dis, vous ne le croirez pas ; et si je vous interroge, vous ne me répondrez point, et ne me laisserez point aller. Mais désormais le Fils de l'homme sera assis à la droite de la puissance de Dieu. Alors ils lui dirent tous : Vous êtes donc le Fils de Dieu ? Il répondit : Vous le dites ; je le suis. Et ils dirent : Qu'avons-nous encore besoin de témoins ? Nous l'avons entendu nous-mêmes de sa propre bouche. Toute l'assemblée s'étant levée " (L. XXII, 66 et seq.) , ' et l'ayant lié, ils l'emmenèrent et le livrèrent à Ponce-Pilate, gouverneur." (MT. XVII, 2)

" C'était le matin ; pour eux, ils n'entrèrent pas dans le pré-

toire, afin de ne pas se souiller et de pouvoir manger la pâque. Pilate vint donc les trouver dehors, et leur dit : Quelle accusation portez-vous contre cet homme ? Ils lui répondirent : Si ce n'était pas un malfaiteur, nous ne vous l'aurions pas livré. Pilate leur dit : Prenez-le vous-mêmes, et jugez-le selon votre loi. Mais les Juifs lui répondirent : Il ne nous est permis de faire mourir personne ; afin que la parole de Jésus indiquant de quelle mort il devait mourir, fût accomplie." (J. XVIII, 28) " Et ils commencèrent à l'accuser en disant : Nous avons trouvé cet homme pervertissant notre nation, empêchant de payer le tribut à César, et se disant le Christ Roi." (L. XXIII, 2) " Pilate rentra dans le palais, appela Jésus et lui dit : Etes-vous le Roi des Juifs ? Jésus lui répondit : Dites-vous cela de vous-même, ou d'autres vous l'ont-ils dit de moi ? Pilate lui dit : Est-ce que je suis Juif, moi ? Votre nation et les princes des prêtres vous ont livré entre mes mains : qu'avez-vous fait ? Jésus lui répondit : Mon royaume n'est pas de ce monde. Si mon royaume était de ce monde, mes serviteurs auraient combattu pour m'empêcher de tomber entre les mains des Juifs ; mais mon royaume n'est point d'ici. Pilate lui dit alors : Vous êtes donc roi ? Jésus lui répondit : Vous le dites, je suis roi. C'est pour cela que je suis né et que je suis venu dans le monde, afin de rendre témoignage à la vérité ; quiconque appartient à la vérité, écoute ma voix. Pilate lui dit : Qu'est-ce que la vérité ? Et ayant dit ces mots, il sortit de nouveau vers les Juifs et il leur dit : Je ne trouve aucun crime en cet homme." (J. XVIII, 28 et seq.)

" Les princes des prêtres formaient contre lui beaucoup d'accusations. Pilate l'interrogea de nouveau et lui dit : Vous ne répondez rien ? Voyez de combien de choses ils vous accusent. Mais Jésus ne répondit rien davantage ; de sorte que Pilate en était étonné." (MR. XV, 3 et seq.) " Mais eux insistaient en disant : Il soulève le peuple, enseignant dans toute la Judée, depuis la Galilée, où il a commencé jusqu'ici.

(A suivre.)

FR. DÉSIRÉ, *M. Obs.*





Généralique Française

LE TIERS-ORDRE DE MONTRÉAL. — Après les tristesses de la Semaine Sainte, le chrétien est heureux d'entonner le joyeux *Alleluia* de la Résurrection. Dimanche dernier, fête du Patronage de S. Joseph, les Tertiaires de Montréal ont eu la double joie de le chaater pour la première fois dans la nouvelle chapelle de notre Couvent. Elle était en légitime cette joie. Depuis longtemps ils appelaient cette chapelle de tous leurs vœux. Pour aider à sa construction, ils ont dépensé les ressources de la Fraternité et les aumônes qu'une charité active leur a procurées. Enfin, après bien des épreuves, (c'est toujours le sceau des œuvres de Dieu,) elle est construite, et ils avaient le bonheur de s'y trouver réunis pour la première fois. *Alleluia*.

Mais il fallait que la fête fût complète. On avait réservé pour cette prise de possession les belles cérémonies de vêtue et de profession, qui à des époques déterminées viennent, en augmentant le nombre de la famille, dilater les cœurs. Les deux Fraternités ont fourni de nombreux contingents de novices et de profès : 26 Frères et 40 Sœurs ont revêtu les livrées séraphiques. Après trois mois de postulat, ils ont essayé de pratiquer cette règle du Tiers-Ordre qui en effraie un si grand nombre. A côté d'eux, revêtus du grand habit religieux, 12 Frères et 40 Sœurs promettaient solennellement de la garder pendant toute leur vie. Ils étaient heureux de contracter cet engagement. Quand, à la fin de la cérémonie, le prêtre leur a fait baiser les pieds du crucifix devant lequel ils venaient de se lier pour toute leur vie, en leur disant d'après le rituel que c'était en témoignage d'amour perpétuel et de pacte éternel, leurs lèvres brûlantes s'appliquaient sur les pieds du Sauveur et plusieurs les mouillaient de leurs larmes.

Nous étions aux premières Vêpres de l'Archange S. Raphaël. C'est le jour anniversaire de la profession de N. S. P. S. François, Ce jour-là tous les enfants du Pauvre d'Assise renouvellent leurs vœux. Quelle circonstance plus favorable pour les Tertiaires, de les imiter? Pendant la bénédiction du Saint Sacrement, avant le chant du *Tantum ergo*, les membres des deux Discrets, un cierge à la main, sont venus aux pieds de Jésus Eucharistique faire cette rénovation, au nom de tous les profès.

Une indulgence plénière est accordée aux religieux des deux premiers Ordres qui renouvellent leur immolation. Quelles grâces particulières ont dû être déversées du Cœur de Jésus présent sur l'autel, dans les âmes de nos chers Tertiaires ? C'est le secret de Dieu ; mais assurément elles ont été très grandes. Jésus ne se laisse pas vaincre en générosité. La joie était complète.

Il y a un peu plus de 31 ans, le 5 Février 1863, dans l'église des Récollets, le vénéré M. Giband S. S. établissait la première Fraternité. A peine née cette famille franciscaine dut quitter son berceau. L'église des Récollets tombait bientôt, au regret de beaucoup, sous les coups des démolisseurs. Depuis lors, comme une orpheline chassée du toit paternel, la Fraternité n'a pas eu de demeure permanente. Elle a changé souvent le siège de ses réunions et malheureusement aussi ses directeurs. Espérons qu'elle va trouver dans la nouvelle église dédiée à S. François, la stabilité et l'unité de direction dont elle a besoin. *Fiat, fiat*

RETRAITES DES TERTIAIRES DE MONTRÉAL. — La retraite de la Fraternité des Sœurs du Tiers-Ordre de Montréal s'ouvrira le dimanche, 3 Juin, pour se clôturer le dimanche suivant.

Les Frères commenceront leur retraite le dimanche 10 Juin elle sera clôturée le 17 Juin.

PÈLERINAGES DU TIERS-ORDRE DE MONTRÉAL. — Le Pèlerinage des Sœurs du Tiers-Ordre de Montréal est fixé aux 15, 16 et 17 Juin. Celui des Frères aura lieu du 28 au 30 Juillet

APPARITION EXTRAORDINAIRE DANS LA SAINTE EUCHARISTIE — Le T. R. P. Jean Hofman, franciscain, Vicaire Apostolique du Chen-si Méridional (Chine), raconte le fait suivant :

Dans l'extrême Nord de ce vicariat, vivait en 1892 une famille composée de 20 membres. Tous avaient embrassé notre religion, à l'exception de la plus jeune fille, appelée *Cru*, qui refusait de croire à la présence réelle de Notre-Seigneur dans la Sainte Eucharistie. Un jour après avoir assisté à la Messe avec les autres fidèles et les catéchumènes, elle se dirigea vers l'autel, aussitôt que le Saint Sacrifice fut terminé, souleva les nappes et se livra à une anxieuse recherche, comme si elle eût voulu retrouver un objet précieux. Le catéchiste la reprit sévèrement du peu de

respect et de l'irrévérence qu'elle témoignait en touchant ainsi les objets destinés au culte divin. "C'est vrai, répondit-elle, je sais que ce n'est pas permis ; mais j'ai mes raisons pour faire ce que je fais. Durant la Messe j'ai vu deux petits enfants d'une beauté extraordinaire, et je veux savoir où le Père les a cachés. Jamais je n'ai vu des enfants si beaux."

"On la mena à la sacristie, où le Missionnaire ayant eu connaissance de ce qui avait eu lieu, lui fit comprendre que, par ce miracle, Dieu avait voulu prouver d'une manière sensible sa présence réelle dans la Sainte Eucharistie. Mais pourquoi *deux* enfants s'étaient-ils montrés à ses regards ? C'est que le Prêtre avait consacré deux hosties à la Messe.

La jeune fille, profondément touchée, demanda avec larmes qu'on la baptisât sur-le-champ. "Je crois, je crois moi aussi répétait-elle, à la présence réelle de Jésus-Christ dans la Sainte Eucharistie." Quelques jours après, le Père la trouvant suffisamment instruite, lui conféra le baptême, et lui donna le nom de Claire Tang. Aujourd'hui elle raconte à tout le monde cette faveur extraordinaire par laquelle la miséricorde divine a voulu la mener à la vraie foi."

L'ORDRE DE SAINT FRANÇOIS EN ESPAGNE. — L'Ordre de S. François compte aujourd'hui en Espagne 1464 Religieux, non-compris les frères lais, ni les enfants élevés dans les collèges séraphiques. Ces Religieux distribués dans 43 couvents, se consacrent à la diffusion de la foi en Espagne et dans les missions de la Terre-Sainte, du Maroc et des Iles Philippines.

UNE VISITE AGRÉABLE. — Le 25 et le 26 Février, les Franciscains de New-York furent honorés de la visite de Mgr Satolli, Délégué Apostolique aux Etats-Unis. Ce fervent Tertiaire de S. François, pendant les deux jours qu'il passa avec eux fut tellement édifié de leur vie qu'il leur promit de les visiter encore et de rester plus longtemps dans leur communauté, à son retour de Washington. Entre autres choses, il leur dit qu'avant de quitter l'Italie il avait visité S. Antoine de Padoue, et lui avait instamment recommandé sa difficile mission, et qu'il avait grande confiance que le grand Thaumaturge lui continuerait à l'avenir la visible protection dont il l'avait favorisé jusqu'alors.



Petite Correspondance

MON RÉVÉREND PÈRE.

J'avais déjà bien des fois lu et relu l'ancienne et la nouvelle Règle du Tiers-Ordre en ce qui concerne la danse. L'article que la *Revue* a publié dans son numéro de décembre dernier n'a fait que me confirmer dans ma manière de voir. Il est vrai que votre correspondant ne répondait à aucune des questions qu'il posait ; cependant les réponses perçaient assez clairement pour que tout lecteur attentif pût conclure que la danse est absolument interdite à tout Tertiaire et qu'aucun Tertiaire n'a le droit de permettre à ses enfants ou à d'autres dans sa maison ce qui lui est défendu à lui-même.

Une pensée, originale peut-être, me vient à l'instant. Je ne cesse d'entendre dire que les Tertiaires sont des religieux dans le monde ; je sais que beaucoup aiment à entendre dire cela et le disent eux-mêmes volontiers. Mais je me figure parfois quelle contenance feraient ces Tertiaires, s'ils voyaient des religieux ou des religieuses danser ensemble ou avec d'autres ; ou bien s'ils permettaient de danser dans leurs couvents ; ou encore s'ils permettaient aux enfants, dont ils ont la charge, d'aller danser ailleurs. Cette pensée peut paraître extravagante, quand on la couche sur le papier, mais est-elle fautive ?

Cependant une difficulté se présente et je suis forcé de reconnaître qu'elle a sa valeur. Que devra faire une femme tertiaire dont le mari exige la danse ? Je sais que bien des personnes posent cette question. Vous me pardonnerez, mon Révérend Père, la liberté que je prends d'exprimer ma façon de penser.

Je ne prétends pas insurger les femmes, fussent-elles même tertiaires, contre leurs maris. Cependant le cas n'a-t-il pas été prévu ? Je lis dans le chapitre I, § 2, que les femmes mariées doivent obtenir le consentement de leur mari pour entrer dans le Tiers-Ordre. Ce consentement n'entraîne-t-il pas tout avec lui ? Si le mari consent à l'entrée dans le Tiers-Ordre, il doit consentir à l'observance de la Règle, même en ce qui concerne la prohibition de la danse. Donc la Tertiaire a le droit de se refuser à cette exigence.

Je n'ignore pas que beaucoup de femmes accusent leurs maris d'injustice ; je ne prétends pas décider s'il y a autant de maris injustes qu'il y en a d'accusés. Cependant est-il vrai que toutes les femmes, même tertiaires, sont toujours aussi obéissantes quand elles ont envie d'une fantaisie que lorsque leurs maris ou leurs pères leur commandent de danser, alors que leurs engagements sont censés le leur défendre ? J'ai entendu dire qu'une femme ou fille sait toujours obtenir une permission quand elle en a envie ; n'y aura-t-il donc que lorsqu'elle voudra faire son devoir, qu'elle n'obtiendra pas la permission ?

Me sera-t-il permis de parler encore et de poser une dernière question ? Je connais des cas où certains et certaines Tertiaires, même élevés en charge, ont donné à leur Fraternité et à leur paroisse ce spectacle affligeant de Tertiaires se livrant à la danse. Je ne sais si l'excès de ma peine m'a aveuglé, mais voici le raisonnement que je me suis fait : ou bien ces Tertiaires ont agi librement, ou bien ils ont été forcés. S'ils ont agi librement, ils ont manqué gravement et devraient être relevés immédiatement de leur charge. S'ils ont été forcés, c'est bien regrettable, mais ils montrent ouvertement qu'ils n'ont pas d'autorité dans leur famille et que par conséquent ils ne sauraient jouir d'aucune autorité dans la Fraternité. Ils devraient le comprendre sans qu'on le leur dise et donner eux-mêmes leur démission.

Pardonnez moi la longueur de ma lettre. J'ai cru que le sujet en valait la peine. Du reste je sou mets entièrement ma manière de voir à l'autorité des Supérieurs du premier Ordre.

Agréé, etc.

UN CORRESPONDANT



*CATALOGUE DES INDULGENCES PLÉNIÈRES
ET PARTIELLES ACCORDÉES AUX
TERTIAIRES DE S. FRANÇOIS*

PUBLIÉ PAR LE PÈRE DÉSIRÉ, MISSIONNAIRE FRANCISCAIN,
— CADIÉUX ET DEROME, *libraires*, 1603, RUE NOTRE-DAME,
MONTRÉAL. — PRIX : 5 cts L'UNITÉ, 50 cts LA DOUZAINÉ.

Vous semblez avoir beaucoup de zèle pour le Tiers-Ordre ; vous tenez à profiter de tous ses avantages ; mais vous ignorez peut-être les Indulgences que vous pourriez en retirer. N'avez-vous

pas entendu dire quelquefois : Oh ! le Tiers-Ordre n'a plus d'Indulgences, ce n'est pas la peine de l'embrasser, ou bien c'est inutile de continuer ? — Comme si le Tiers-Ordre n'avait pas sa valeur en lui-même. Les personnes qui ne recherchent le Tiers-Ordre que pour les Indulgences, montrent qu'elles ne comprennent rien à cette association et elles font mieux de ne pas s'en occuper. Avant tout, le Tiers-Ordre a été institué pour sanctifier tous ses membres par la règle de vie qu'il leur impose

Mais encore, est-il bien vrai que le Tiers-Ordre n'a plus d'Indulgences ? J'ai sous les yeux le magnifique catalogue du Père Désiré et je ne compte pas moins de quatre-vingts (80) Indulgences plénières pouvant se gagner régulièrement tous les ans, sans compter les innombrables Indulgences des six *Pater*, *Ave* et *Gloria* que les Tertiaires peuvent gagner une fois le mois. Quant aux Indulgences partielles, je n'ai osé faire le compte. Si je n'avais pas pleine confiance dans l'exactitude de l'éditeur pour ses recherches, j'aurais peine à y croire. Toujours est-il qu'il y en a pour tous les jours de l'année, et de nombreuses.

Je ne puis dire qu'une chose, c'est que ce tableau est une véritable révélation pour tous ceux qui en prennent connaissance. Il devrait être entre les mains de tous les Tertiaires. C'est, si je ne me trompe, le seul catalogue complet publié jusqu'ici et contenant les dernières concessions d'Indulgences. Le *petit Manuel* publié l'année dernière ne contient pas ces dernières concessions qui n'ont été connues qu'après son impression.

S. Léonard de Port-Maurice disait que si nous nous mettions en peine de gagner toutes les Indulgences mises à notre portée, nous serions bientôt des saints ; non pas tant par l'Indulgence même qui ne donne aucun mérite, que par les dispositions de sainteté qui sont requises et dans lesquelles nous passerions toute notre vie.

Ne méprisons donc pas de tels trésors, mais apprécions-les et remercions-en Dieu en en profitant bien.



- BIBLIOGRAPHIE. — Vient de paraître *LÉON XIII ET LE TIERS-ORDRE DE SAINT FRANÇOIS* par le P. Norbert franciscain. Pour faire connaître la portée de cet ouvrage, nous croyons qu'il suffit de reproduire la préface de l'auteur ; elle donne une idée exacte de l'ouvrage. Voici cette préface :

Qu'est-ce que Léon XIII pour les penseurs de ce siècle, à quel que parti et à quelque religion qu'ils appartiennent ? — C'est le premier homme du monde par l'intelligence et le génie, c'est la plus haute puissance morale qui existe sur la terre. Cet auguste vieillard de 84 ans tient incontestablement dans ses mains le sceptre de la souveraineté intellectuelle. Tous respectent, admirent son grand caractère. Les fêtes mondiales célébrées à l'occasion de son Jubilé sacerdotal et épiscopal ont effacé en éclat toutes les fêtes profanes qu'on a pu jusqu'ici organiser aussi bien à Paris qu'à Londres ou à Berlin. Tous les peuples de la terre, tous les rois, qu'ils fussent hérétiques, schismatiques ou infidèles, ont envoyé leurs hommages et des présents à ce souverain dépouillé, isolé et prisonnier dans les murs du Vatican. Quel triomphe !

Qu'est-ce que Léon XIII pour les Catholiques ? — C'est le Christ rendu visible et tangible sur la terre, autour duquel sont groupés par le cœur et la pensée trois cent millions de fidèles. C'est la lumière du ciel se reflétant au firmament de l'Eglise pour nous éclairer et nous guider. C'est le Pasteur suprême, le Docteur infailible qui est chargé de nous garder de l'erreur et de nous conduire dans le droit sentier qui mène à la vie éternelle.

Qu'est-ce que Léon XIII pour les enfants de saint François ? — C'est le Protecteur spécial et le Gouverneur attitré du premier Ordre franciscain ; c'est le Bienfaiteur insigne du deuxième Ordre ; c'est le Restaurateur inspiré, le Propagateur infatigable du Tiers-Ordre ; c'est le Tertiaire le plus zélé et le plus illustre de ce siècle et peut-être de tous les temps.

A ces divers titres, il est tout particulièrement cher à la grande famille franciscaine.

Suivant sa propre expression, cet illustre Pontife "a fait pour saint François ce qu'aucun de ses prédécesseurs n'a jamais fait."

Son plan de Réforme sociale par le Tiers-Ordre mérite assurément d'être pris en considération par tous les catholiques et

spécialement par ces hommes admirables de foi et de charité qui se dévouent au soulagement de toutes les misères et à la solution de toutes les questions sociales.

Malheureusement, beaucoup parmi ces hommes d'œuvres ne connaissent qu'imparfaitement cette association catholique, et la croient bonne tout au plus pour quelques pieuses femmes. Beaucoup même n'ont jamais lu les Encycliques, ni les autres Actes Pontificaux concernant le Tiers-Ordre ; de là leur indifférence pratique sur ce point : *ignoti nulla cupido*.

Nous avons cru faire une œuvre très utile en réunissant dans un même livre ces divers Actes de Léon XIII, persuadé que ceux qui les *liront attentivement* en retireront un grand profit, d'abord pour leur conduite personnelle, et ensuite pour la direction de leur action dans la société.

Les nombreuses ligues fondées de nos jours sont excellentes, elles coopèrent au bien et doivent être encouragées ; mais les associations proposées par Celui qui tient la place de Jésus-Christ et qui seul peut donner à l'Eglise et aux Catholiques l'unité d'action, sont autrement efficaces. *Elles portent avec elles, d'une manière toute spéciale, la grâce de Dieu, c'est-à-dire l'esprit de vie et de régénération*. Par conséquent, il est d'une grande importance de les connaître pleinement.

Aucun écrit ne peut mieux faire apprécier le Tiers-Ordre que les Actes de Léon XIII.

Les nombreux Tertiaires répandus dans presque toutes les villes et tous les villages de la France pourront ainsi les lire avec profit.

Afin de les intéresser davantage, nous avons *raconté en détail* la vie de Léon XIII dans tous ses rapports avec la famille franciscaine ; nous avons aussi résumé ses divers Actes Pontificaux concernant l'Eglise universelle.

Tel est le plan de ce modeste livre, fait plus de documents que de commentaires : quand il s'agit du Pape et surtout de Léon XIII, il convient de lui laisser la parole le plus longtemps possible.

Priez Dieu, ami lecteur, pour un pauvre pécheur.

FR. NORBERT, *Franciscain*.

(On peut se procurer cet ouvrage chez MM. Cadieux et Derome Libraires, 1603 Notre-Dame Montréal.)



REMERCIEMENTS ADRESSÉS

A

NOTRE BON FRÈRE DIDACE

Declaration. — Dans la publication des faits attribués par nos Correspondants à l'intercession du Frère Didace, nous déclarons n'avoir jamais prétendu et ne vouloir en aucune façon anticiper sur le jugement de Notre Mère la Sainte Eglise Romaine à laquelle nous en laissons l'appréciation.

Avis — Dans le but de travailler à l'introduction de la cause du Frère Didace, nous prions toutes les personnes qui ont obtenu de lui quelque faveur signalée et bien constatée de nous en donner connaissance. Toute relation devra être contresignée par un prêtre, et par un médecin, s'il s'agit d'une guérison. Nous garderons toute la discrétion exigée et toute les relations seront publiées dans l'ordre de leur réception.

Trenton. — Octobre 1893. Je souffrais d'une bronchite qui m'épuisait considérablement. Ayant invoqué le bon Frère, je plaçai son image dans mon lit. Trois ou quatre jours après, au grand étonnement de mon mari, je ne toussais presque plus et ne ressentais plus de douleur. J'ai promis de faire publier cette faveur dans la *Revue*.
ANGÉLINA.

Montréal. — 88 rue Montcalm, Octobre 1893. Je reconnais devoir à l'intervention du bon Frère Didace mon admission chez les PP. Dominicains et ma guéison complète et immédiate dans un cas de choléra qui me ruinait le corps. Merci au bon Frère.
J. N.

Montréal. — 255 rue Plessis. " Je souffrais, depuis le mois de Juin d'une maladie de cœur qui me retenait au lit depuis le 26 Septembre. Une neuvaine faite au bon Frère opéra un tel changement, que le 20 Octobre je pouvais, quoique encore faible, remercier le Frère Didace, dans la chapelle des PP. Franciscains.
CORDELIA HARNOIS.

N'oublions pas nos bien-aimés Défunts.

M. A. E. Brunelle, décédé à Plessisville de Somerset le 4 Janvier 1894, à l'âge de 72 ans, après cinq jours de profession.

Mde Remi Jobin, en religion Sœur Ste Claire, décédée le 25 Février 1894, après 22 mois de profession.

Mde Octave Hébert, en religion Sœur Ste Claire, de la fraternité de S. Médard de Warwick, décédée le 12 Avril après 11 ans de profession.

M. J.—Bte Raymond, décédé à l'Isle-Verte, le 27 Mars 1894.

Mde Georgiana S. Germain, en religion Sœur S. Jean décédée en Mars 1894 à l'hospice S. Joseph.

Mde J.—Bte Côté, de la fraternité de Québec décédée le 28 Mars 1894.

Mde Pamphile Allard, de la fraternité de la Baie S. Paul décédée le 31 Mars 1894, à l'âge de 47 ans après 6 mois de profession.

Mde séraphin Rorigue, en religion Sœur Ste Catherine, décédée à S. Georges de la Beauce le 1 Avril 1894, à l'âge de 28 ans après 3 ans de profession.

Demoiselle Noé Leguerrier, en religion Sœur Ste. Thérèse, décédée à Ste Thérèse le 1 Avril 1894, après 4 ans et 6 mois de profession.

Mde Regnaud, née Antoinette Gay, tertiaire isolée de Montréal, décédée à S. Jean Chrysostôme le 4 Avril 1894, à l'âge de 88 ans et 11 mois après un an de profession.

R. I. P.

Indulgences que l'on peut gagner dans le mois

Indulgences Plénieres.

Tous les jours, les nombreuses indulgences plénieres et partielles du chemin de la Croix.

En récitant six *Pater*, *Ave* et *Gloria*, nombreuses indulgences plénieres et partielles, une fois par mois pour les Tertiaires, et chaque jour pour les Cordigères. Pour gagner ces indulgences et celles du chemin de la Croix, la confession et la communion ne sont pas requises.

Le jour de la réunion mensuelle et un jour du mois, au choix de chaque Tertiaire, moyennant la confession, la communion et la visite d'une église ou d'un oratoire public.

Le 3, Indulgence pléniere des Stations de Rome.

Le 13, le 17 et le 20, Indulgence pléniere (cond. ord.)

Pour les personnes possédant un objet doté des indulgences apostoliques, indulgence plénière (cond. ord.) le 1, le 3, le 20 et le 24.

Pour les personnes ayant reçu le scapulaire bleu, Indulgence plénière (cond. ord.) le 3 et le 20.

Le 24, Indulgence plénière (cond. ord.) pour les personnes qui récitent fréquemment le *Pange lingua* ou le *Tantum ergo*, avec le verset et l'oraison. — Egalement, pour les personnes qui, ce jour-là, feront pendant une heure entière un pieux exercice quelconque en l'honneur du Très Saint Sacrement.

Indulgence plénière (cond. ord.) pour les personnes qui feront la neuvaine du Saint Esprit qui commence le 5, ou la neuvaine du Sacré-Cœur qui commence le 24.

Indulgence plénière (cond. ord.) le 31 Mai ou le 1 Juin pour les personnes qui auront fait le mois de Marie.

Indulgences Partielles.

La visite prescrite aux Tertiaires pour les indulgences des Stations de Rome, doit régulièrement se faire dans l'église où est érigée la fraternité. Tout Tertiaire qui en serait empêché, peut satisfaire à cette condition en visitant son église paroissiale. La visite de l'église paroissiale peut même suppléer à la visite des églises du premier, du deuxième Ordre, et du Tiers-Ordre régulier, si l'on ne peut s'y rendre pour gagner les indulgences qui exigent cette visite. Dans ce cas, il faut remplir les autres conditions exigées, qui sont la confession, la communion pour les indulgences plénières, la visite, et la récitation de trois *Pater, Ave* et *Gloria*. Telles sont les conditions des indulgences à gagner dans les églises franciscaines.

Indulgence de 300 jours, pour un grand nombre de bonnes œuvres indiquées dans la Règle par Sa Sainteté Léon XIII.

Chaque jour, 207 quarantaines et 300 jours, moyennant la récitation de trois *Pater, Ave* et *Gloria* en l'honneur de la Très Sainte Trinité, et la visite d'une église franciscaine, ou, si l'on ne le peut, de l'église paroissiale.

A la même condition, 198 ans et autant de quarantaines, chaque samedi et chaque dimanche de l'année.

A la même condition, 100 jours tous les vendredis de l'année.

A la même condition, 256 ans et 50 quarantaines, tous les jours de fêtes de nos Saints des trois Ordres.

Le 1 et le 2, 30 ans et 30 quarantaines des Stations de Rome.

Le 12, 10 ans et 10 quarantaines des Stations de Rome.

Le 13 et tous les jours de l'octave de la Pentecôte, 30 ans et 30 quarantaines des Stations de Rome.

300 jours pour chaque exercice du mois de Marie.

Le 24, 400 jours moyennant la récitation de 5 *Pater, Ave Gloria* et l'assistance dans la chapelle des PP. Franciscains à Vêpres ou à Matines ou à la Messe.

160 jours pour chacune des Petites Heures ; chaque jour de l'octave, aux mêmes conditions on peut gagner la moitié de ces indulgences.

Le 13, le 17, le 19, le 20 et le 30, 256 ans et 50 quarantaines moyennant la récitation de 3 *Pater, Ave* et *Gloria* en l'honneur de la Très Sainte Trinité, dans l'église des PP. Franciscains.

A la même condition, 148 ans et 120 quarantaines le 13 — et 210 ans et 210 quarantaines le 24.

CALENDRIER.

M AI

1. Rogations. — S. Philippe et S. Jacques apôtres.
2. Rogations.
3. Ascension de Notre-Seigneur Jésus-Christ.
4. Solennité de l'Invention de la Sainte Croix.
13. Pentecôte. — S. Pierre Régalat, du 1^{er} Ordre.
14. B. François de Fabriano.
15. B. Bienvenu de Recanati, du 1^{er} Ordre.
16. Quatre-Temps.
17. S. Pascal Baylon, du 1^{er} Ordre.
18. Quatre-Temps. — S. Félix de Cantalice, *capucin*.
19. Quatre-Temps. — S. Yves, *avocat, prêtre, tertiaire*.
20. S. Bernardin de Sienne, du 1^{er} Ordre.
22. B. Jean Forest, du 1^{er} Ordre, *martyr anglais*. — Bse Humiliane de Cerchi, *tertiaire*.
24. Fête-Dieu.
25. Translation du corps de N. S. P. S. François. — B. Gérard, *tertiaire*.
29. B. Jean de Prado, du 1^{er} Ordre.
30. S. Ferdinand, roi, *tertiaire*.
31. B. Gérard de Villamagna, *tertiaire*.

M. C. GALARNEAU
MARCHAND DE
CUIR ET FOURNITURES A CORDONNIERS
279 Rue Saint-Paul, 279
MONTREAL.

LIBRAIRIE SAINT-JOSEPH
CADIEUX & DEROME
LIBRAIRES, EDITEURS, IMPORTATEURS
1603 Rue Notre-Dame, Montreal

Livres de Prières et de Piété, Livres Classiques, Fournitures
d'Ecoles et de Bureaux, Articles Religieux et de
Fantaisie, Tapisseries, Etc., etc.

LESSARD & HARRIS
Couvreur, Plombiers
POSEURS D'APPAREILS DE CHAUFFAGE A EAU CHAUDE, A AIR CHAUD ET A VAPEUR
Toutes sortes d'ouvrages Electriques
421½ RUE CRAIG, MONTRÉAL
TELEPHONE 2194. J. W. HARRIS, Gerant.

ETABLIE EN 1870
Laporte, Martin & Cie
EPICIERS EN GROS
COIN DES RUES NOTRE-DAME ET SEIGNEURS
MONTREAL.

NAZAIRE VERSAILLES
A CONSTAMMENT EN MAIN
VEAUX, MOUTONS, LARD, VOLAILLES
ET LEGUMES DE TOUTES SORTES
412 St. James Street, Montreal
TELEPHONE 2806.

M. GARAND
NOTAIRE
10 SAINT LAMBERT
RESIDENCE; 29 AVENUE MONT ROYAL, VIS-A-VIS L'AVENUE LAVAL